REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

1- Décisions modificatives.
2- Groupama : Indemnisation.
3- Nomination d'un élu référent sécurité routière.
4- Acquisition du multiservices.
5- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition du multiservices.
6- Syndicat de la Voirie : demande de mission de réalisation d'AD'AP.
7- Terrains communaux sis Chemin de la Favaudière : prix de vente.
8- Modification du tableau des effectifs.
9- Acquisition de parcelles et inclusion du chemin qu'elles constituent dans le domaine public.
10- Questions diverses.

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 13 décembre 2016 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absente excusée : Sandrine SOULET-TOMASI
Absentes excusées ayant donné pouvoir :
Mme Françoise DURAND à M. Christophe DOURTHE
Mme Catherine FAVEAU à M. Alain DESTREGUIL
Mme Stéphanie BARITEAU à Mme Josiane BRIAND

Mme Josiane BRIAND a été élue secrétaire de séance.

1- Décisions modificatives.

a) Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération "travaux de bâtiments". Il propose de réduire les crédits d'une autre opération pour alimenter cette dernière :

C/21318-221 (travaux de bâtiments)	2 000,00 €
C/2182-223 (acquisition de véhicules)	- 2 000,00 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 011 (charges à caractère général) sont insuffisants et qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/ 60611	1 000 €
C/60621	2 000 €
C/60632	5 000 €
C/615221	5 000 €
C/61551	7 000 €
C/022	- 20 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Groupama : Indemnisation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a dû faire intervenir un huissier dans une affaire l'opposant à une administrée. Il fait savoir que notre compagnie d'assurance indemnise la Commune pour les frais engagés auprès de l'huissier, soit 223,79 €. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

3- Nomination d'un élu référent sécurité routière.

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet relatif à la lutte contre l'insécurité routière dans lequel il souhaite que chaque collectivité désigne un élu référent. Ce dernier pourra être le relais de la politique locale de sécurité routière et le porteur, au sein de sa collectivité et avec l'appui de la mission coordination sécurité routière, d'actions de sensibilisation de la population. Le Conseil municipal désigne M. Christophe DOURTHE, Maire, comme référent sécurité routière.

4- Acquisition du multiservices.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la convention établie entre la Commune et l'Établissement Public Foncier Régional, ce dernier s'est porté acquéreur du "Multiservices" Il propose au conseil d'acquérir ce bien pour un montant de 88 011,23 € auquel s'ajoutent les frais de notaire pour un montant de 7 500 €. Le conseil municipal est favorable à cette acquisition qu'il souhaite réaliser au plus vite. Il autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

5- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition du multiservices.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acquis le "Multiservices" pour la somme de 88 011,23 € (sans les frais de notaire). Il propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière du département. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à établir le dossier de demande de subvention.

6- Syndicat de la Voirie : demande de mission de réalisation d'AD'AP.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention pour la réalisation d'un agenda accessibilité programmé (AD'AP) élaboré par le Syndicat de la Voirie pour les établissements recevant du public. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager les demandes nécessaires auprès du Syndicat de la Voirie pour obtenir des propositions de solutions et leur estimation financière pour la poursuite de la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé.

7- Terrains communaux sis Chemin de la Favaudière : prix de vente.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu de mettre en vente les parcelles sises Chemin de la Favaudière. Il propose au Conseil municipal de fixer le prix de vente au m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de vendre ces lots à 40 € le m² et autorise le Maire ou son représentant à signer les actes de vente.

8- Suppression et création de poste :modification du tableau des effectifs.

Suite au départ en retraite de la Secrétaire de Mairie au 31 janvier 2017, il est proposé de supprimer son poste de Secrétaire de Mairie et de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint Administratif 2ème Classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de supprimer le poste de Secrétaire de Mairie à compter du 1er février 2017
- décide de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint Administratif 2ème Classe à compter du 1er février 2017
- d'adopter le tableau des effectifs suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Secrétaire de Mairie	A	1 jusqu'au 31 janvier 2017 inclus
Adjoint administratif 1ère classe	C	1
Adjoint administratif 2ème classe	C	1 à compter du 1er février 2017
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique 1ère classe	C	2
Adjoint technique 2ème classe	C	4

9- Acquisition de parcelles et inclusion du chemin qu'elles constituent dans le domaine public.

Le Maire informe le Conseil municipal que la SCI Clémant (M. Philippe VIEUILLE) accepte de céder à la Commune, pour un euro symbolique (1,00 €), les parcelles cadastrées section AD n°601 de 4a78ca et AD n°602 de 7a qui constituent le chemin conduisant à 2 habitations. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir. Le Maire propose également au Conseil municipal que ce chemin devienne une voie communale. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

10- Questions diverses.

Motion du Technicentre

Le Maire donne lecture de la motion de soutien prise à propos du Technicentre. Le Conseil municipal en adopte les termes.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



C. DOURTHE.